

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

17, avenue de Villamont, 1005 Lausanne

No 229

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-membres : 12 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056)

Avril 1983

Perle de l'A.T.S./A.F.P. (22 III) : « L'hypothèque monétaire levée, les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEE ont *débuté leur sommet...* »

« Flexibilité »

Dans un article sur l'Airbus A-310 : « Pour les instruments de vol, les écrans électroniques permettent une *flexibilité* de présentation bien plus grande... » (En français : souplesse).

Cet anglicisme est décidément envahissant. Est flexible ce qui se laisse plier ; au figuré, ce qui cède aux influences, aux impressions.

L'allemand est semblablement envahi (*flexibel!*), ce qui, par le biais des mauvaises traductions, renforce encore l'anglicisme.

(Défense du français, No 229, avril 1983)

« Personnalité »

Malgré les sourires qui ont accueilli en 1968 l'intention du Conseil fédéral de lutter contre « la tentation de pénétrer dans la sphère personnelle intime d'une autre personne au moyen de procédés techniques », on n'a guère fait de progrès de vocabulaire en ce domaine. On voit encore utiliser l'expression de « sphère intime », et l'on n'est guère plus heureux en parlant de « protection de la *personnalité* ».

Ce qui fait l'originalité, le caractère unique de quel'un (sa personnalité) n'est pas en cause en matière de fichiers électroniques et autres « gadgets » inquisitoriaux. Serait-ce trop simple de dire : protection de la personne ?

(Défense du français, No 229, avril 1983)

« Accuser »

Ce verbe est souvent utilisé chez nous de curieuse façon : « Notre journal *accuse* un tirage de 75.000 » — « Le bassin réservé aux enfants *accuse* 9 mètres sur 7 » — « Le service de transport des autos par le tunnel du Simplon *accuse* un déficit »...

Aucun dictionnaire ne mentionne de tels emplois. Dans les cas cités, « accuser » remplace indûment les verbes avoir, mesurer, enregistrer ; d'autres verbes encore sont supplantés dans d'autres cas, tels marquer, présenter, etc.

(Défense du français, No 229, avril 1983)

Entériner

« Le chef du Département des travaux publics, la Municipalité de Villeneuve et le propriétaire concerné ont *entériné* ce qui fut, il y a trois ans, l'affaire des rives de Chillon » (A.T.S. 17 III).

L'auteur de cette phrase voulait-il dire « enterrer » ? Ou « mis un terme à » ?

Entériner : rendre définitif, valide (un acte) en l'approuvant juridiquement ; entériner une requête, un rapport. Par extension : admettre, consacrer. « Cette tendance à entériner l'événement accompli simplement parce qu'il est accompli » (Sartre).

(Défense du français, No 229, avril 1983)

Maximal, minimal

Pour une fois unanimes, les grammairiens recommandent tous l'emploi de « maximal » et « minimal » (masculin pluriel : maximaux) pour éviter les incertitudes du pluriel et du féminin des adjectifs « maximum » et « minimum ».

C'est une excellente invention romande du siècle dernier, vivement appuyée, à l'époque, par Littré. Elle a été adoptée par l'Office européen de la culture, d'où elle a gagné les publications de l'U.N.E.S.C.O. Elle a pénétré en France dans les textes légaux et acquis droit de cité dans le Journal officiel. Elle a été recommandée aussi par le Comité consultatif du langage scientifique de l'Académie des sciences.

(Défense du français, No 229, avril 1983)

« Bénéficiaire à »

L'Agence France-Presse contribue à répandre dans toute la francophonie cette faute grossière : « Le record absolu de participation pour ce premier tour des municipales a de toute évidence *bénéficié à* l'opposition » (7 III).

Dans cette phrase, il fallait dire : ...a profité à l'opposition. On dit : vous bénéficiez de cette mesure ; et non pas : cette mesure *vous bénéficie*. L'Académie a rappelé en 1973 (!) que ce verbe « ne peut avoir pour sujet que la personne ou la chose qui bénéficie ».

(Défense du français, No 229, avril 1983)